

# Viols : Tariq Ramadan s'est comporté en parfait musulman

**Peut-on accuser Tariq Ramadan de désobéir au Coran ?**



A chaque fois que des musulmans tuent, commettent des attentats, décapitent leurs victimes, on entend systématiquement le chœur des propagandistes monter au créneau, avec la bienveillance des médias dominants, pour expliquer que bien évidemment, ces actes abominables n'ont rien à voir avec l'islam. Le but de ce grossier mensonge d'Etat est de continuer à légitimer l'islamisation de notre pays, permise par l'invasion migratoire qui renforce la cinquième colonne musulmane. Et ce sont ces gens-là qui prétendent faire la chasse aux bobards, et attendent de Macron qu'il légifère contre la réinfosphère.

Bien sûr, si les Français entendaient du matin au soir la vérité sur ce dogme assassin, il serait difficile de leur expliquer pourquoi on tolère le voile et la djellaba, pourquoi

on favorise la construction de mosquées et pourquoi les boucheries halal se multiplient. On peut même penser que nombre de Français en arriveraient aux conclusions de Riposte Laïque, et demanderaient tout simplement l'interdiction de ce dogme sur le territoire français et l'expulsion de millions de musulmans qui préfèrent la charia à la loi des hommes, au nom du principe de précaution.

Nous avons une réaction similaire sur les ennuis judiciaires de Tariq Ramadan, accusé de viol par deux femmes, qui lui reprochent, en outre, de graves violences commises dans les années 2009 et 2012. Nous l'avouons, nous ne savons absolument pas si le prédicateur, pour lequel nous n'allons pas pleurer, est bien coupable, ou s'il est victime d'un coup tordu.

Pour autant, comme lors des attentats, les médias, journalistes et politiciens se sont bien gardés d'apprendre aux Français une autre vérité : le viol des femmes considérées comme infidèles est totalement légitimé par le Coran et les textes sacrés de l'islam.

Zohra Nedaa-Amal et Eddy Leurquoy l'avaient parfaitement démontré dans deux articles de grande qualité, publiés par notre site.

<https://ripostelaique.com/les-pratiques-sexuelles-de-tariq-ramadan-sont-permises-par-lislam-et-le-coran.html>

<https://ripostelaique.com/en-islam-le-viol-des-non-musulmans-est-legitime-la-preuve.html>

Zohra Nedaa Amal, encore elle, avait même ajouté que la pédophilie était légitimée par ce dogme, dont le prophète a épousé une enfant de 6 ans, consommant le mariage 3 ans plus tard.

<https://ripostelaique.com/islam-pedophilie-video.html>

Hamdane Ammar, autre spécialiste de l'islam qui nous fait

l'honneur d'écrire sur notre site, avait même, dans un autre article très argumenté, rajouté la pratique de l'inceste aux autres crimes sexuels légitimés par l'islam.

<https://ripostelaique.com/pedophilie-et-inceste-en-islam.html>

Salem Ben Ammar (que la justice française a poursuivi pour avoir décrit les perversions sexuelles encouragées par l'islam) avait poursuivi la démonstration, en expliquant que dans l'islam, violer une femme (qui, rappelons-le, doit obéissance et soumission aux hommes), c'était la purifier du démon qui est en elle.

<https://ripostelaique.com/violer-une-femme-dans-lislam-cest-la-purifier-du-demon-qui-est-en-elle.html>

Bernard Dick avait récapitulé le nombre de viols commis, en France et en Europe, par les musulmans, et avait pointé du doigt le silence des féministes, qui préfèrent s'en prendre aux « porcs » européens.

<https://ripostelaique.com/viols-commis-par-des-musulmans-silence-des-feministes.html>

Rosaly, une contributrice de Résistance républicaine, avait démontré, elle, que le viol musulman fait partie d'une stratégie de conquête des islamistes.

<http://resistancerepublicaine.eu/2015/08/10/le-viol-des-non-musulmanes-fait-partie-de-la-strategie-de-conquete-islamique/>

Quant à Joachim Veliocas, le remarquable animateur du site « Islamisation », il avait donné les preuves que le viol de captives et d'esclaves par les musulmans était autorisé par le coran.

<http://islamisation.fr/2016/01/05/la-legalite-du-viol-des-captives-et-esclaves-est-autorise-par-le-coran-et-la-sunna/>

Eh oui, cela est incontestable, et il y a une logique à ces

pratiques barbares : tout musulman est sommé d'imiter, au long de sa vie, celui qu'on appelle « le beau modèle », le prophète de l'islam, Mahomet. Et le Coran légitime tout cela !



Coran (S33: V50) : « Ô Prophète ! Nous t'avons rendu licites tes épouses à qui tu as donné leur dot, ce que tu as possédé légalement parmi les captives [ou esclaves] qu'Allah t'a destinées, les filles de tes oncles et de tes tantes, ainsi que toute femme croyante si elle te fait don de sa personne, pourvu que tu consentes à te marier avec elle : c'est là un privilège pour toi, à l'exclusion des autres croyants. Nous savons ce que nous leur avons imposé au sujet de leurs épouses et des esclaves qu'ils possèdent, afin qu'il n'y eût point de blâme contre toi. »

Avec ce verset, Mahomet peut avoir un nombre illimité de femmes entre épouses et esclaves sexuelles.

Or, tout au long de sa vie, comme le démontre encore une fois magistralement Zohra Nedaa Amal, Mahomet a multiplié les viols de ses esclaves sexuelles, souvent dans des conditions barbares.

<https://ripostelaique.com/de-mahomet-a-leil-quatorze-siecles-d-esclavage-sexuel-dans-lislam.html>

Dans cette vidéo de 35 minutes, Christine Tasin et Pierre Cassen, invités à Radio Courtoisie par Henri Dubost, expliquent pourquoi, dans le contexte scolaire actuel, il est fort difficile de dire ces vérités aux élèves, comme en a fait la cruelle expérience l'enseignant Louis Chagnon, il y a plus de dix ans.

En écrivant cet éditto, dans le contexte actuel de persécutions judiciaires et de censure que connaît notre mouvance, et, plus largement, la résistance patriotique, nous savons que nous risquons un nouveau procès, de la part d'associations musulmanes, ou dites antiracistes, voire d'un procureur zélé du Parquet, pour les motifs bidons habituels : « incitation à la haine, à la discrimination ou à la violence, en raison de l'appartenance à une religion ».

On sait que même en prenant des précautions, on peut se prendre une plainte du CCIF, et qu'elle sera instruite par le Parquet, soumis au pouvoir qui lui-même est soumis aux islamistes. Notre ami Sébastien Jallamion, pour avoir écrit « *Tous les musulmans ne sont pas des terroristes, mais tous les terroristes sont musulmans* » a été entendu par les gendarmes de l'Ardèche, pour une enquête exigée par le Parquet, suite à un signalement de la clique de Marwan Muhammad, celui qui ne cache pas sa volonté d'islamiser notre pays.

Alors, nous confirmons bien que les faits évoqués par nos articles sont incontestables, et nous sommes prêts à défendre cela sur n'importe quel plateau de télévision (on peut rêver). Oui, l'islam justifie et légitime le viol des non-musulmanes, l'inceste et la pédophilie. Bien sûr, tous les violeurs ne sont pas musulmans, mais la majorité le sont, ce qu'on constate quand les statistiques ethniques sont autorisées,

notamment dans les pays scandinaves ou en Grande-Bretagne. Il n'y a que les négationnistes pour contester que le nombre de violeurs musulmans est bien plus important que les autres. Il suffit de suivre l'actualité, pour comprendre que si 80 % sont dans les prisons françaises, c'est que leur dogme pose problème, et pas seulement à cause des viols. L'islam n'est pas une religion, c'est un dogme de conquête, et les assassins musulmans, les violeurs musulmans, ne trahissent pas les écrits du Coran. En tuant et en violant, ils imitent le beau modèle, Mahomet, et se comportent donc, comme l'a fait Tariq Ramadan s'il est coupable, en bons musulmans.

C'est cela que devraient dire tous ceux qui monopolisent les plateaux de télévision, s'ils avaient le souci de la vérité.



Moralité : pour éviter les crimes et les viols qui se multiplient en France et en Europe, il faut interdire la visibilité de l'islam, fermer donc les mosquées, et exclure tous ceux qui, comme Tariq Ramadan, préfèrent les lois de la charia à celles de la République. Ce qu'écrit René Marchand dans le dernier livre édité par RL « Pourquoi et comment interdire l'islam ».

Face à un tel péril, qui menace quotidiennement chaque Français ou Française, nous préférons prendre délibérément le risque d'un nouveau procès que de nous taire.

Faire un don à Riposte Laïque :

[Faire un don](#)



Chèque à l'ordre de Riposte Laïque, BP 32, 27140 Gisors